

PLAN LOGEMENT - LIVRE EVOLUTIF

Travaux à charge de l'acquéreur permettant l'éventuelle adaptation PMR du logement

- Dépose des cloisons de la salle d'eau et des chambres
- Dépose des placards des chambres
- Recloisonnement des espaces
- Pose des portes de distribution (salle d'eau et chambres)
- Création placard
- Plan vasque déplacé compris alimentation et évacuation et création de coffre bas pour cacher les réseaux
- Reprise des revêtements de sol, des parois murales et plafond au droit des modifications

Accessibilité douche PMR :

- Isolement des arrivées eau froide et eau chaude de la douche
- Dépose des paroi et porte de douche
- Dépose du receveur
- Réalisation d'une chape pentée sur l'ensemble de la salle d'eau
- Mise en oeuvre de l'étanchéité sur l'ensemble de la salle d'eau
- Pose du revêtement de sol au moins PN6 voir PN12 (classe de performance vis-à-vis de la glissance)

ENEZ

Allée de Crozon - ZAC de la Grée - 35230 BOURGBARRÉ

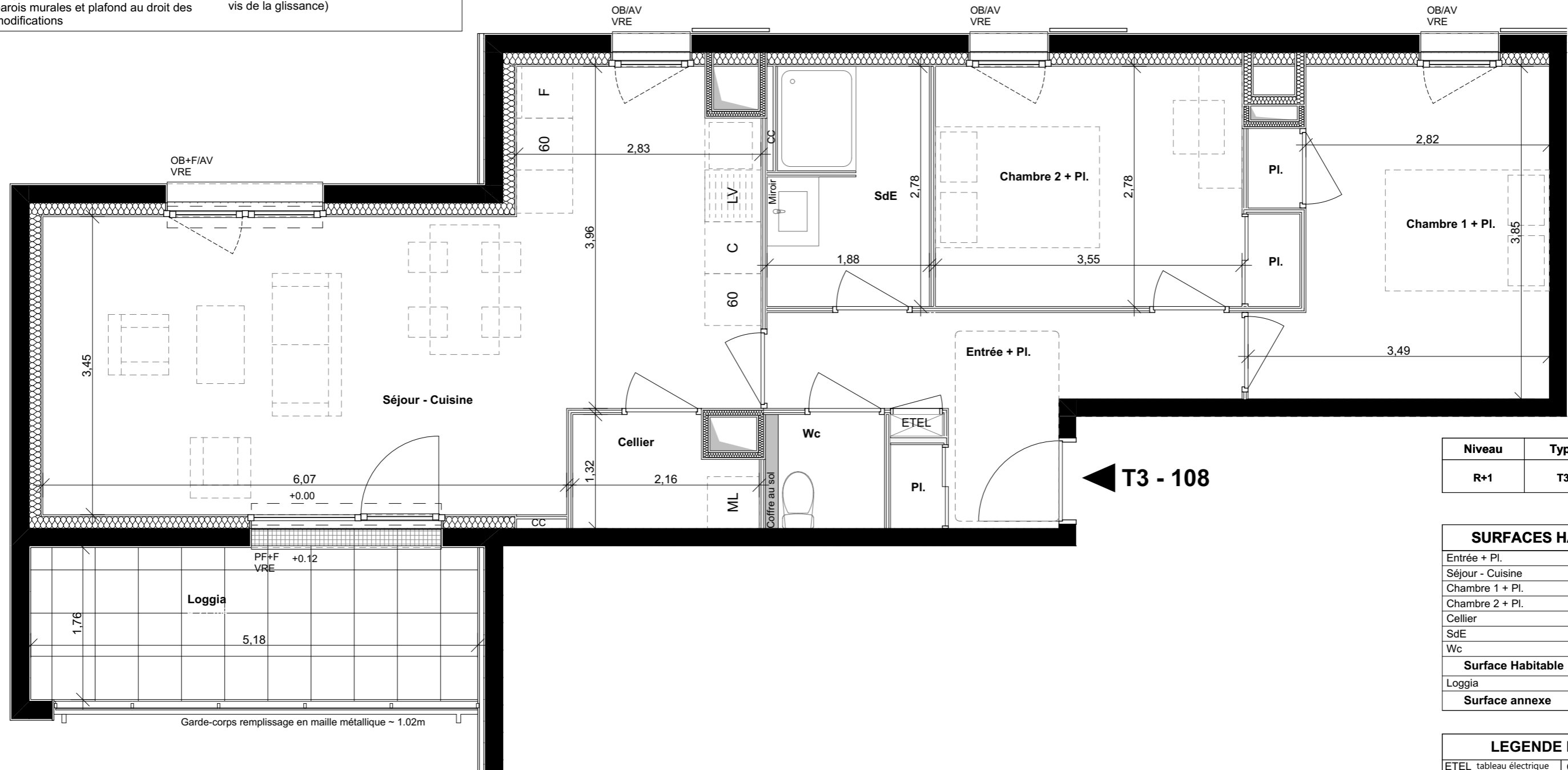
Maîtrise d'Ouvrage

Espacil

Groupe ActionLogement

20 rue Guy Ropartz 35042 RENNES

**PLAN LOGEMENT
LIVRE EVOLUTIF**



Niveau	Type	Logement
R+1	T3	108

SURFACES HABITABLES	
Entrée + Pl.	8,30 m ²
Séjour - Cuisine	30,46 m ²
Chambre 1 + Pl.	12,14 m ²
Chambre 2 + Pl.	10,59 m ²
Cellier	2,50 m ²
SdE	5,01 m ²
Wc	1,82 m ²
Surface Habitable	70,82 m²
Loggia	9,21 m ²
Surface annexe	9,21 m²

LEGENDE DE PLAN	
ETEL	tableau électrique
FP et Soffite	gaine technique
LV	lave-vaisselle
F	réfrigérateur
C	cuisson
retombée de poutre	ML lave-linge
Hsp	haut. sous faux-plafond
OB/AV	oscillo-battant sur allège vitrée
+F	fixe
VRE	volet roulant électrique

ECH : 1:50^{ème}

NOTA : En fonction des nécessités techniques de la réalisation, des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan qui ne revêt avant d'être annexé à l'acte authentique de vente qu'un caractère informatif. Les surfaces indiquées sont approximatives. Les soffites, faux-plafonds, retombées et gaines sont susceptibles d'évoluer en situation, en nombre et en dimensions. La végétalisation n'est pas contractuelle. Les éléments de mobilier (meubles et plan de travail) ne sont placés qu'à titre indicatif. Les accès aux terrasses et prolongement extérieurs peuvent comporter un surbot ou hauteur de franchir. Cette hauteur est susceptible d'évoluer en raison de contraintes techniques.